

CONSEIL DE L'AME

du 23 novembre 2017

A F F I C H A G E

L'an DEUX MILLE DIX-SEPT, le VINGT-TROIS NOVEMBRE à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté d'agglomération, dont les noms suivent, se sont réunis dans la salle Girodet – 1 rue du Faubourg de la Chaussée à MONTARGIS, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre DOOR.

Madame GUET remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur DOOR, Président, déclare la séance du Conseil communautaire ouverte à 18 heures 06.

Approbation du PV de la séance du 28 septembre 2017

Le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises en vertu de l'article L5211-10 du CGCT :

Décision n° 17-33 du 27/09/2017 :

Signature d'un contrat de prêt de 2 000 000 € auprès de la Banque Postale, pour les besoins de financement des investissements, aux conditions suivantes :

Durée du contrat : 15 ans et 3 mois

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 1/12/2032. La tranche est mise en place au plus tard le 10/11/17.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1.21 %

Décision n° 17-34 du 27/09/2017 :

Signature d'un contrat de prêt de 3 000 000 € auprès de la Banque Postale, pour les besoins de financement des investissements, aux conditions suivantes :

Durée du contrat : 15 ans et 7 mois

Tranche obligatoire à taux fixe du 11/05/18 au 01/06/33. La tranche est mise en place automatiquement au plus tard le 11/05/18.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1.32 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Commission d'engagement : 0.10 % du montant du contrat de prêt exigible et payable le 11/05/18.

Décision n° 17-35 du 11/10/2017 :

Signature d'un bail de droit commun d'une partie des locaux (Cabinet n° 8) de la Maison de Santé avec le Docteur Sébastien ROBINEAUX, médecin généraliste.

Décision n° 17-36 du 11/10/2017 :

Signature d'un bail de droit commun d'une partie des locaux (Cabinet n° 6) de la Maison de Santé avec le Docteur Sébastien ROBINEAUX, médecin généraliste.

Marchés et avenants signés en vertu des délégations de l'Assemblée au Président (délibération 16-199 du 28-09-2016) :

Extraits de délibérations n° 17-247 à 17-256

Nombre de conseillers en exercice : 56
- - - présents : 42
- - - votants : 47

Présents : Mmes et MM. DUPATY, HAGHEBAERT, GUET, GABORET, SCHOULEUR, LELOUP, DEMAUMONT, PEPIN, CLEMENT, RAMBAUD, HEUGUES, ÖZTÜRK, BERTHELIER, BOURILLON, RICARDOU, MASTYKARZ, BEGUIN, LANGRAND, GODEY, BERNARD, DOOR, SUPPLISSON, BUTOR, DIGEON, PARE, TERRIER, MALET, NOTTIN, MARCOTTE, LAURENT, PROCHASSON, GAILLARD, DELAVEAU, PARASKIOVA, LELIEVRE, DARDELET, BILLAULT, SERRANO, TOURATIER, GADAT-KULIGOWSKI, ABSOLU, FUJS.

Madame FEVRIER avait donné pouvoir à M. HAGHEBAERT, Mme DELAPORTE à M. PEPIN, Mme CHAPILLON à M. BOURILLON, Mme JEHANNET à M. DOOR, Mme RIBEIRO-GONCALVES à Mme BUTOR

Excusés : Mme BEDU, Mme GABRIELLE, Mme DARDELET, M. DECOURT

FINANCES

1) Décision modificative n° 2 - Budget général - Exercice 2017

Délibération n° 17- 247

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT, PEPIN avec pouvoir de Madame DELAPORTE, CLEMENT, RAMBAUD, HEUGUES, ÖZTÜRK, BERTHELIER, NOTTIN), autorise Monsieur le Président à effectuer les décisions modificatives suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Fonction 92020 Service Administratif + 3 000 €

Article 6541 Admission en non-valeur + 3 000 €

Fonction 92025 COS + 1167.80 €

Article 6474 Subvention complémentaire COS + 1 167.80 €

Fonction 92026 Cimetière + 3 360 €

Article 63512 Taxe Foncière + 3 360 €

Fonction 92321 Médiathèque + 30 000 €

Article 64111 Rémunération + 30 000 €

Fonction 92411 Complexe sportif + 5 000 €

Article 64118 Rémunération + 5 000 €

Fonction 92521 Service à caractère social /

Ce compte-rendu succinct du 23/11/17 est également disponible sur le site internet de l'AME:

www.agglo-montargoise.fr

Article 6574 Subvention	+ 35 000 €
Article 65737 Subvention autres établissements	- 35 000 €
Fonction 92811 Assainissement Pluvial + 1 500 €	
Article 60612 Fluides	+ 1 500 €
Fonction 92812 Ordures ménagères + 12 525 €	
Article 63512 Taxe foncière	+ 12 525 €
Fonction 92824 Aménagement Urbain	
Maison de la Forêt - 20 000 €	
Article 6042 Animations	+ 200 €
Article 611 Prestations de services	- 200 €
Article 6188 Autres prestations diverses	- 20 000 €
Prévention - 35 000 €	
Article 6042 Animation	- 22 085 €
Article 60632 Petits équipements	+ 7 585 €
Article 60636 Vêtements de travail	+ 1 400 €
Article 6068 Fournitures diverses	+ 10 000 €
Article 6188 Autres prestations diverses	+ 1 300 €
Article 6232 Fêtes et cérémonies	- 4 000 €
Article 6238 Divers communication	+ 1 800 €
Article 6257 Réceptions	+ 4 000 €
Article 64168 Rémunérations	- 35 000 €
Fonction 92831 Aménagement des eaux - 7 860 €	
Article 65548 Autres contributions	- 7 860 €
Fonction 933 Impôts et taxes + 4 273 €	
Article 7391178 Autres restitutions au titre de dégrèvement sur contributions directes TASCOM	+ 4 273 €
TOTAL	- 2 034.20€

Recettes

Fonction 92020 Service Administratif + 1 167.80 €	
Article 758 Divers (Tickets restaurant)	+ 1 167.80 €
Fonction 92824 Maison de la Forêt – 20 000 €	
Article 7472 Subvention biodiversité	- 20 000 €
Fonction 92812 Ordures Ménagères + 12 525 €	
Article 70878 Participations autres redevables	+ 12 525 €
Fonction 933 Impôts et taxes + 4 273 €	
Article 73113 TASCOM	+ 4 273 €
TOTAL	- 2 034.20 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Fonction 90026 Cimetière – 6 000 €	
Article 2317 Travaux	- 6 000 €
Fonction 9033 Culturel – 20 000 €	
Article 2313 Travaux Tivoli	- 20 000 €
Fonction 90112 Police – 16 300 €	
Article 2317 Travaux	- 16 300 €
Fonction 90411 Equipements sportifs Complexe + 2050 €	
Article 2315 Travaux	- 8 000 €
Article 2188 Acquisition matériel divers	+ 10 050 €
Vélodrome – 2 050 €	
Article 2317 Travaux	- 2 050 €
Fonction 90414 Autres Equipements sportifs + 2 540 €	
Article 2315 Travaux stand de tir	- 52 000 €
Article 2041412 Fonds de concours stand de tir	+ 54 540 €
Fonction 90415 Politique sportive + 56 000 €	
Article 2313 Travaux Centre médico sportif	+ 56 000 €
Fonction 90824 Aménagement Urbain – 283 700 €	
Article 2315 Travaux Usine de Bûges	+ 16 300 €
Article 2115 DPU Acquisition Terrain	- 300 000 €
Fonction 90830 Développement Durable /	
Article 2031 Etude	- 14 963 €
Article 2182 Acquisition véhicule	+ 14 963 €
Fonction 9090 Service Economique /	
Article 2041231 Fonds de concours THD	- 382 509 €
Article 204133 Fonds de concours THD	+ 382 509 €
Fonction 9095 Camping – 30 000 €	
Article 2317 Travaux camping	- 30 000 €
TOTAL	- 297 460 €

Recettes

Fonction 90020 + 1 180 €	
Article 275 Dépôts et cautionnement	+ 1 180 €
Fonction 90510 Social + 1 015 €	
Article 1328 Subvention	+ 1 015 €

Ce compte-rendu succinct du 23/11/17 est également disponible sur le site internet de l'AME:
www.agglo-montargoise.fr

Fonction 90822 Voirie + 345 €	
Article 231532 Travaux	+ 345 €
Fonction 90824 Aménagement Urbain – 300 000 €	
Article 2113 DPU	- 300 000 €
TOTAL	- 297 460 €

2) Décision modificative n° 2 - Budget assainissement - Exercice 2017

Délibération n° 17- 248

Le Conseil, à l'UNANIMITÉ (Abstention : Monsieur NOTTIN), autorise Monsieur le Président à effectuer les décisions modificatives suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Article 231542 Travaux Réhabilitation 2016	- 75 000 €
Article 2313 Travaux station épuration	+ 75 000 €
TOTAL	/

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Article 6542 Créances éteintes	+ 15 000 €
Article 6718 Autres charges exceptionnelles	- 15 000 €
TOTAL	/

3) Décision modificative n° 2 - Budget annexe Eau potable - Exercice 2017

Délibération n° 17- 249

Le Conseil, à l'UNANIMITÉ (Abstention : Monsieur NOTTIN), autorise Monsieur le Président à effectuer les décisions modificatives suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article 673 Annulation titre 41/2016 (surtaxe encaissée 2 fois)	+ 81 500 €
Article 6162 Assurance dommage ouvrage	- 60 000 €
Article 6068 Fournitures diverses	- 21 500 €
TOTAL	0

4) Admission en non-valeur des titres 623 de 2010 – 264/380/445 de 2013 – 18/63/2009/20019/20021 de 2014 et 511/561/562 de 2015 - Budget général

Délibération n° 17- 250

Le Conseil, à l'UNANIMITÉ, autorise Monsieur le Président à admettre en non-valeur les titres 623 de 2010 – 264/380/445 de 2013 – 18/63/2009/20019/20021 de 2014 et 511/561/562 de 2015 pour un montant total de 2 865.54 €.

- 5) Admission en non-valeur des titres 175 et 286 de 2009 – 3 et 192 de 2010 et 285 de 2012 du Budget annexe assainissement
Délibération n° 17- 251

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, autorise Monsieur le Président à admettre en non-valeur les titres 175 et 286 de 2009 – 3 et 192 de 2010 et 285 de 2012 pour un montant total de 12 434.10 €.

- 6) Créances éteintes titres 79 et 276 de 2011 et titre 360 de 2015 - Budget annexe Assainissement
Délibération n° 17- 252

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, autorise Monsieur le Président à admettre les créances éteintes pour les titres 79 et 276 de 2011 et le titre 360 de 2015 du Budget annexe Assainissement. Le montant des créances éteintes s'élève à 21 382.50 €.

- 7) Attribution d'un fonds de concours à la commune de Montargis pour la rénovation de la culée du Pont de la Chaussée
Délibération n° 17- 253

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, autorise le versement à la Commune de Montargis d'un fonds de concours de **110 000 €** pour la rénovation de la culée du Pont du Faubourg de la Chaussée sur la commune de Montargis.

- 8) Attribution d'une subvention complémentaire au COS de l'AME au titre des tickets restaurants périmés
Délibération n° 17- 254

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve le reversement au Comité des œuvres sociales de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing, la somme de **1 167.80 €** en subvention complémentaire.

AFFAIRES GENERALES

- 9) Prise de compétence de la fourrière animale
Délibération n° 17- 255

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, décide de prendre la nouvelle compétence supplémentaire suivante : « 5.16 - Fourrière animale ». En effet, au-delà de la diminution du nombre de délégués du Syndicat pour la Gestion de la Fourrière Animale des Communes et Communautés du Loiret situé à Chilleurs-aux-Bois (qui est actuellement de 299 représentants), cette prise de compétence offrira une visibilité très intégrée sur un sujet important, dans une optique d'amélioration du service aux élus locaux et, à travers eux, à l'ensemble de la population de l'agglomération montargoise.

- 10) Reconnaissance d'intérêt communautaire du stand de tir à 10 mètres situé sur la commune d'Amilly
Délibération n° 17- 256

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, déclare que le stand de tir à 10 mètres situé à Amilly est reconnu d'intérêt communautaire. Le projet consiste en la construction d'un bâtiment permettant d'accueillir plusieurs disciplines de tir pratiquées sur l'agglomération :

- 30 postes de Tir à 10 mètres : la création de ces 30 postes est une nécessité afin de permettre l'accueil de compétitions départementales
- 5 postes pour les arbalètes variant de 10 à 18 mètres

L'AME pourra solliciter le Département sur le financement de ces travaux à hauteur de 40 %.

Extraits de délibérations n° 17-257 à 17-260

Nombre de conseillers en exercice : 56
 - - - présents : 43
 - - - votants : 48

Présents : Mmes et MM. DUPATY, HAGHEBAERT, GUET, GABORET, SCHOULEUR, LELOUP, DEMAUMONT, PEPIN, CLEMENT, RAMBAUD, HEUGUES, ÖZTÜRK, BERTHELIER, BOURILLON, RICARDOU, MASTYKARZ, BEGUIN, LANGRAND, GODEY, BERNARD, DOOR, SUPPLISSON, BUTOR, DIGEON, PARE, TERRIER, MALET, NOTTIN, MARCOTTE, LAURENT, PROCHASSON, GAILLARD, DELAVEAU, PARASKIOVA, LELIEVRE, DARDELET, BILLAULT, SERRANO, TOURATIER, GADAT-KULIGOWSKI, COULON, ABSOLU, FUJS.

Madame FEVRIER avait donné pouvoir à M. HAGHEBAERT, Mme DELAPORTE à M. PEPIN, Mme CHAPILLON à M. BOURILLON, Mme JEHANNET à M. DOOR, Mme RIBEIRO-GONCALVES à Mme BUTOR

Excusés : Mme BEDU, Mme GABRIELLE, Mme DARDELET, M. DECOURT

11) Nouvelle désignation auprès des instances paritaires

Délibération n° 17- 257

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** des suffrages (48 voix) :

- désigne, pour le collège des représentants de l'EPCI au sein du Comité technique de l'AME, les membres suivants :

Membres titulaires : Jean-Paul SCHOULEUR, Chantal CLEMENT, Gérard LELIEVRE, Jean-Paul BILLAULT

Suppléants : Annie GUET, Jérôme RICARDOU, Benoît DIGEON, Denise SERRANO

- désigne, pour le collège des représentants de l'EPCI au sein du CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), les membres suivants :

Membres titulaires : Chantal CLEMENT, Philippe MALET, Gérard LELIEVRE, Jean-Paul BILLAULT

Membres suppléants : Annie GUET, Jérôme RICARDOU, Benoît DIGEON, Denise SERRANO

12) Modifications au tableau des effectifs

Délibération n° 17- 258

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (Abstention : Monsieur NOTTIN) :

- DECIDE, à compter du 23 novembre 2017 de CREER :
 - DEUX emplois de Rédacteurs principaux de 2^{ème} classe à temps complet.
 - ONZE emplois d'Adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe à temps complet,
 - UN emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet,
 - UN emploi d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Ce compte-rendu succinct du 23/11/17 est également disponible sur le site internet de l'AME:

www.agglo-montargoise.fr

- DECIDE de SUPPRIMER :
 - SIX emplois d'Adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe à temps complet,
 - UN emploi d'Adjoint administratif à temps complet,
 - DEUX emplois de Rédacteurs territoriaux à temps complet.

13) Renouvellement de la mise à disposition partielle de personnel de l'AME auprès du Syndicat mixte de gestion du SCoT du Montargois en Gâtinais

Délibération n° 17- 259

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

- approuve le renouvellement de la convention de mise à disposition partielle des collaborateurs de l'AME auprès du Syndicat mixte de gestion du SCoT du Montargois en Gâtinais pour une nouvelle période de 3 ans, à compter du 1^{er} décembre 2017 et ce, afin d'assurer la continuité du service public. Les missions sont rattachées à la gestion des ressources humaines, financière et budgétaire, administrative et d'accompagnement à la mise en place d'un outil SIG.
- autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition.

14) Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI)

Délibération n° 17- 260

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de l'agent chargé de la fonction d'Inspection auprès de l'AME avec le Centre de gestion du Loiret, pour une nouvelle période de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

Extraits de délibérations n° 17-261

Nombre de conseillers en exercice :	56
- - - présents :	42
- - - votants :	47

Présents : Mmes et MM. DUPATY, HAGHEBAERT, GUET, GABORET, SCHOULEUR, LELOUP, DEMAUMONT, PEPIN, CLEMENT, RAMBAUD, ÖZTÜRK, BERTHELIER, BOURILLON, RICARDOU, MASTYKARZ, BEGUIN, LANGRAND, GODEY, BERNARD, DOOR, SUPPLISSON, BUTOR, DIGEON, PARE, TERRIER, MALET, NOTTIN, MARCOTTE, LAURENT, PROCHASSON, GAILLARD, DELAVEAU, PARASKIOVA, LELIEVRE, DARDELET, BILLAULT, SERRANO, TOURATIER, GADAT-KULIGOWSKI, COULON, ABSOLU, FUJS.

Madame FEVRIER avait donné pouvoir à M. HAGHEBAERT, Mme DELAPORTE à M. PEPIN, Mme CHAPILLON à M. BOURILLON, Mme JEHANNET à M. DOOR, Mme RIBEIRO-GONCALVES à Mme BUTOR

Excusés : Mme BEDU, Mme GABRIELLE, Mme DARDELET, M. DECOURT

15) Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention partenariale avec le Centre Superviseur Urbain de la mairie de Montargis

Délibération n° 17- 261

Le Conseil, à l'UNANIMITÉ, autorise Monsieur le Président à signer la convention partenariale avec le Centre Superviseur Urbain de la mairie de Montargis. Cette convention a pour objectif de définir les conditions et les modalités de la mise à disposition d'un téléphone mobile au Centre Superviseur Urbain. Ce dispositif permettra à la population du Contrat de Ville (La Chaussée, Le Bourg/Chautemps, Le Plateau et Vésines) et les locataires des bailleurs (Vallogis, LogemLoiret et Immobilière Centre Loire) de signaler des situations de nuisances de tout ordre en appelant sur un créneau horaire défini par le Centre Superviseur Urbain au numéro indiqué.

Extraits de délibérations n° 17-262 à 17-263

Nombre de conseillers en exercice : 56
 - - - présents : 43
 - - - votants : 48

Présents : Mmes et MM. DUPATY, HAGHEBAERT, GUET, GABORET, SCHOULEUR, LELOUP, DEMAUMONT, PEPIN, CLEMENT, RAMBAUD, HEUGUES, ÖZTÜRK, BERTHELIER, BOURILLON, RICARDOU, MASTYKARZ, BEGUIN, LANGRAND, GODEY, BERNARD, DOOR, SUPPLISSON, BUTOR, DIGEON, PARE, TERRIER, MALET, NOTTIN, MARCOTTE, LAURENT, PROCHASSON, GAILLARD, DELAVEAU, PARASKIOVA, LELIEVRE, DARDELET, BILLAULT, SERRANO, TOURATIER, GADAT-KULIGOWSKI, COULON, ABSOLU, FUJS.

Madame FEVRIER avait donné pouvoir à M. HAGHEBAERT, Mme DELAPORTE à M. PEPIN, Mme CHAPILLON à M. BOURILLON, Mme JEHANNET à M. DOOR, Mme RIBEIRO-GONCALVES à Mme BUTOR

Excusés : Mme BEDU, Mme GABRIELLE, Mme DARDELET, M. DECOURT

RENOUVELLEMENT URBAIN DU PLATEAU

16) Renouvellement urbain du Plateau/ANRU – Aménagement des espaces publics - Attribution de subventions aux mairies de Châlette-sur-Loing et de Montargis : Montant des subventions et modalités de versement – Annulation et remplacement de la délibération n° 17-170 du 29/06/2017

Délibération n° 17- 262

Dans le cadre du renouvellement urbain du Plateau, le Conseil, à l'UNANIMITÉ :

- annule et remplace la délibération n°17-170 du 29/06/2017 ;
- autorise Monsieur le Président à procéder au versement des subventions réparties de la façon suivante :

Nom de l'opération	Commune	Participation AME
Aménagement cœur d'îlot ravel	Châlette sur Loing	9 873 €
OPR Espace Jeux	Châlette sur Loing	105 000 €
Total	Châlette sur Loing	114 873 €
Square Million	Montargis	68 474 €
Aménagement de la Place Colerette	Montargis	5 500 €
Total	Montargis	73 974 €

L'ensemble de ces travaux ont été réalisés entre 2010 et 2015.

Ce compte-rendu succinct du 23/11/17 est également disponible sur le site internet de l'AME:
www.agglo-montargoise.fr

CULTURE

- 17) Autorisation à Monsieur le Président de solliciter une subvention de 96 000 € auprès du Conseil Départemental du Loiret pour la restauration des œuvres illustrant l'application numérique de visite subventionnée dans le cadre de l'appel à projet d'envergure départemental ou supra départemental

Délibération n° 17- 263

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

- Adopte le projet d'application numérique de visite du musée et certifie que le montant de la tranche ferme du financement d'une application de base et les crédits correspondants aux opérations de restaurations des collections sont inscrits au budget 2017 du musée Girodet.
- Confirme que des demandes de subventions ont été sollicitées auprès de la DRAC et du Conseil régional Centre-Val de Loire.
- Confirme que la mise à disposition des collections de la ville de Montargis autorise l'AME à procéder à leur restauration.
- Autorise Monsieur le Président à solliciter auprès du Conseil départemental du Loiret une subvention de 96 000 € au titre des restaurations réalisées sur certaines œuvres illustrant l'application numérique de visite du musée.

Extraits de délibérations n° 17-264 à 17-282

Nombre de conseillers en exercice : 56
- - - présents : 44
- - - votants : 50

Présents : Mmes et MM. DUPATY, HAGHEBAERT, GUET, ABRAHAM, GABORET, SCHOULEUR, LELOUP, DEMAUMONT, PEPIN, CLEMENT, RAMBAUD, HEUGUES, ÖZTÜRK, BERTHELIER, BOURILLON, RICARDOU, MASTYKARZ, BEGUIN, LANGRAND, GODEY, BERNARD, DOOR, SUPPLISSON, BUTOR, DIGEON, PARE, TERRIER, MALET, NOTTIN, MARCOTTE, LAURENT, PROCHASSON, GAILLARD, DELAVEAU, PARASKIOVA, LELIEVRE, DARDELET, BILLAULT, SERRANO, TOURATIER, GADAT-KULIGOWSKI, COULON, ABSOLU, FUJS.

Madame FEVRIER avait donné pouvoir à M. HAGHEBAERT, M. LAVIER à M. ABRAHAM, Mme DELAPORTE à M. PEPIN, Mme CHAPILLON à M. BOURILLON, Mme JEHANNET à M. DOOR, Mme RIBEIRO-GONCALVES à Mme BUTOR

Excusés : Mme BEDU, Mme GABRIELLE, Mme DARDELET, M. DECOURT

- 18) Approbation du projet d'application numérique de visite du musée Girodet, de son plan de financement et autorisation à Monsieur le Président de solliciter des subventions

Délibération n° 17- 264

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

- Adopte le projet d'application numérique de visite du musée Girodet.
- Approuve le plan de financement du projet ci-dessous et assure que la totalité des besoins financiers pour la tranche ferme du marché, correspondant au développement de l'application de base, est inscrite au budget 2017 du musée Girodet.
- Autorise Monsieur le Président à solliciter des subventions.

Cette application de visite a pour objectif de faciliter l'accessibilité au musée et à ses œuvres aussi bien pour les personnes handicapées que pour l'ensemble des visiteurs à partir de 9 ans. La dimension novatrice de l'application, grâce à la réalité augmentée et virtuelle, sera source d'attractivité pour le musée et un outil particulièrement intéressant pour transmettre des connaissances scientifiques de manière dynamique et ludique.

Afin de financer ce dispositif, le musée Girodet sollicite des subventions pour un montant total de 83 400 € auprès de :

- La Région Centre-Val de Loire dans le cadre de l'appel à projet Cap innovation touristique pour un montant de 50 000 €,
- Le Département du Loiret dans le cadre de l'appel à projet d'envergure départemental ou supra départemental pour un montant de 22 000 €,
- La DRAC Centre-Val de Loire dans le cadre de l'appel à projet Action culturelle territoriale pour les services des publics des musées 2017 pour un montant de 11 400 €.

19) Approbation du marché de restaurations et de stabilisation des peintures, cadres, arts graphiques et missions de restaurations des œuvres touchées par l'inondation du 31 mai 2016 et autorisation à Monsieur le Président de solliciter des subventions auprès de l'État

Délibération n° 17- 265

Dans le cadre de l'accord-cadre signé le 21 septembre 2016 avec l'Etat, le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

- Approuve le marché de restaurations et de stabilisation des peintures, cadres, arts graphiques et les missions de restaurations d'œuvres touchées par l'inondation du 31 mai 2016.
- Certifie que les crédits correspondants aux opérations de restaurations et stabilisations des collections ont été inscrits au budget 2017.
- Autorise Monsieur le Président à solliciter auprès de la DRAC Centre-Val de Loire, l'aide financière de l'État de la subvention de 400 000 €.

20) Autorisation à Monsieur le Président de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret pour la restauration d'œuvres sinistrées par l'inondation du 31 mai 2016

Délibération n° 17- 266

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, autorise Monsieur le Président à solliciter auprès du Conseil départemental du Loiret une subvention au montant le plus élevé pour le soutien à la restauration des œuvres touchées par l'inondation de 2016. Le montant prévisionnel du coût total des restaurations s'élève à 1 475 000 € HT (coût déclaré au Conseil régional Centre-Val de Loire et à la DRAC).

21) Approbation du versement d'un acompte de 20 % sur le montant total d'acquisition de la Tête de Mardochée par le musée Girodet et autorisation à Monsieur le Président de signer la convention afférente

Délibération n° 17- 267

Dans le cadre de l'acquisition de *La tête de Mardochée* par le musée Girodet, le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

- Approuve le versement d'un acompte de 20 % sur le montant de 250 000 € négocié pour l'acquisition de la *Tête de Mardochée* d'Anne-Louis Girodet, soit 50 000 €.

- Autorise le Président à verser l'acompte de 50 000 € à la GALERIE HEIM pour confirmer l'acquisition de l'œuvre et signer la convention qui définit les conditions financières de l'acquisition. Le solde sera versé après réception de l'œuvre.

22) Autorisation à Monsieur le Président de signer une convention de dépôt du fonds de publications

Délibération n° 17- 268

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, autorise Monsieur le Président à signer la convention de dépôt du fonds de publications avec Monsieur Burgunder. Les différentes publications qu'il a réalisées, centrées autour de l'écologie politique, ont été imaginées et fabriquées sur notre territoire. Ces collections constituent une source documentaire et un patrimoine unique de nature à enrichir le fonds local de la médiathèque de l'AME.

AFFAIRES ECONOMIQUES

23) Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Amitié-Rencontre entre les Saint Maurice pour l'organisation du rassemblement 2017 à Saint Maurice sur Fessard

Délibération n° 17- 269

Dans le cadre de l'organisation de la rencontre des communes dénommées « Saint Maurice » qui s'est tenue les 3 et 4 juin 2017 à Saint-Maurice-sur-Fessard, le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT, PEPIN avec pouvoir de Madame DELAPORTE, CLEMENT, RAMBAUD, HEUGUES, ÖZTÜRK, BERTHELIER, NOTTIN), approuve l'attribution d'une subvention de 3 000 € à l'« Association Amitié-Rencontre entre les Saint-Maurice ». Cet évènement a pour but d'encourager les rencontres entre les communes dénommées « Saint-Maurice » ou comprenant « Saint-Maurice » dans leur dénomination. Celles-ci sont actuellement au nombre de 63 dont 2 en Italie et 1 en Suisse.

URBANISME

24) Rapport d'activités 2016 du Syndicat mixte de gestion du SCoT du Montargois en Gâtinais

Délibération n° 17- 270

Le Conseil **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités 2016 du Syndicat mixte de gestion du SCoT du Montargois en Gâtinais.

25) Révision allégée du PLUi – Commune de Cepoy – Arrêt du projet et bilan de la concertation

Délibération n° 17- 271

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (Abstention : Monsieur NOTTIN) :

- prend acte du bilan de la concertation avec le public pour la révision allégée du PLUi sur la commune de Cepoy, site des étangs,
- arrête ledit projet de révision allégée du PLUi.

Le projet de révision allégée, a pour conséquence de modifier :

- **Le zonage** : extension du secteur NL pour 6,8 ha.
- **Le règlement** : modification des articles N2 (occupations admises sous conditions), N6 (implantations des constructions par rapport aux voies et emprises publiques), N7 (implantation par rapport aux limites séparatives) et N8 (implantation entre deux constructions sur une même propriété).

Ce compte-rendu succinct du 23/11/17 est également disponible sur le site internet de l'AME:

www.agglo-montargoise.fr

Aucune observation n'a été formulée, ni à l'AME ni en commune de Cepoy, lors de la consultation.

26) CC4V – Elaboration du PLUi – Désignation de l' élu représentant l'AME

Délibération n° 17- 272

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, désigne Monsieur Gérard LELIEVRE pour représenter l'AME dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes des Quatre Vallées.

27) Concession d'aménagement « les rives du Solin » à Chalette-Sur-Loing : présentation et approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL)

Délibération n° 17- 273

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve le Compte-rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) de l'exercice 2016 pour la concession d'aménagement « les rives du Solin » à Chalette-Sur-Loing.

28) Commune d'Amilly - Autorisation de demander l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France pour faciliter la réalisation d'une centrale photovoltaïque

Délibération n° 17- 274

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve l'intervention de l'EPFLi Foncier Cœur de France pour faciliter la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la commune d'Amilly. La coopérative agricole CECNA prévoit le développement d'un parc photovoltaïque au sol, avec l'appui d'Impulsion, en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage, sur une surface de 4 ha. D'autre part, la CECNA se propose de vendre le reliquat de la parcelle, soit environ 2 ha, à la commune d'Amilly ou à un tiers qui s'y substituerait (projet d'aménagement sur l'Avenue du Docteur Schweitzer) afin de permettre le transfert-extension d'une entreprise déjà implantée sur la commune d'Amilly.

LOGEMENT

29) Versements des aides de l'OPAH

Délibération n° 17- 275

Dans le cadre du suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) par SOLIHA Loiret, le Conseil, à l'**UNANIMITE**, approuve le versement aux personnes ci-dessous mentionnées lesdites aides sur présentation des factures payées :

	Commune	Type de travaux	Montant des travaux TTC	Aides publiques dont AME et caisse retraite	Apport personnel/ prêt bancaire	Montant sollicité AME
1- SGHIRI Abdelatif	Chalette/Loing	Rénovation thermique	32 604,00 €	6 274,00 €	26 330,00 €	862,00 €
2-GUERIN Annie	Cepoy	Rénovation thermique	95 420,00 €	37 666,00 €	57 754,00 €	1 666,00 €
3- KOTECKI Jean-Willaim	Amilly	Rénovation thermique	41 164,00 €	11 399,00 €	29 765,00 €	1 456,00 €
4-NAANAMI Ousna	Villemandeur	Rénovation thermique	19 036,00 €	11 234,00 €	7 802,00 €	1 076,00 €
5-REGNIER David	Villemandeur	Rénovation thermique	24 111,00 €	13 500,00 €	10 611,00 €	1 250,00 €
6-SAGET Ginette	Montargis	Maintien à domicile	5 530,00 €	2 800,00 €	2 730,00 €	350,00 €
7-PANIZZO Marcel	Chalette/Loing	Rénovation thermique	23 872,00 €	11 065,00 €	12 807,00 €	1 383,00 €
8 -KALLEM Javed	Montargis	Rénovation thermique	17 910,00 €	11 337,00 €	6 573,00 €	1 084,00 €
		Total	259 647,00 €	105 275,00 €	154 372,00	9 127,00

30) OPAH – Prorogation de la convention avec l’ANAH et le Conseil Départemental du Loiret **Délibération n° 17- 276**

Le Conseil, à l’**UNANIMITÉ** :

- approuve, par avenant, la prolongation de la durée de l’Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat sur le territoire de l’AME pour une année, et ce à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- sollicite auprès de l’ANAH et du Conseil Départemental du Loiret, des subventions pour le financement du suivi-animation ;
- autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant avec l’ANAH et le Conseil Départemental du Loiret ainsi que toutes pièces y afférentes.

Le bilan au 25 septembre 2017 fait part de 228 logements réhabilités dont 217 propriétaires occupants (PO) et 11 propriétaires bailleurs (PB). Les demandes de subventions de la part des PO relèvent des travaux d’énergie ou d’adaptation. Un montant de 3 217 836 € de travaux a été réalisé souvent par des entreprises locales. Les aides de l’AME représentent 10% des subventions totales délivrées pour un montant de 120 665 €

31) PLH – Acquisition en VEFA de 35 Logements – Le Buisson - rue Aisance de Bel-Air à Villemandeur - Modalités d’octroi de la garantie accordée à LOGEMLOIRET pour le contrat de prêt n° 68781 contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations **Délibération n° 17- 277**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de l’Habitat (PLH), le Conseil, à l’**UNANIMITE** :

- Accorde la garantie de l’AME, à hauteur de 50%, pour le contrat de prêt n° 68781 contracté par LOGEMLOIRET auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer l’opération d’acquisition de 35 logements situé rue Aisance de Bel-Air – Le buisson - à Villemandeur

4 lignes de prêt	PLAI	PLAI foncier	PLUS	PLUS foncier
Montant de la ligne de prêt	195 000 €	157 000 €	1 253 000 €	801 000 €
Commission d’instruction	0 €	0 €	0 €	0 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de période	0,55%	0,55%	1,35%	1,35%
TEG de la ligne du prêt	0,55%	0,55%	1,35 %	1,35%
Durée	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans

Ce compte-rendu succinct du 23/11/17 est également disponible sur le site internet de l’AME:
www.agglo-montargoise.fr

Index	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	-0,2%	-0,2%	0,6%	0,6%
Taux d'intérêt	0,55%	0,55%	1,35%	1,35%
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)
Conditions de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DR	DR	DR	DR
Taux de progressivité des échéances	-1.5%	-1.5%	-1.5%	-1.5%
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360	30/360	30/360
Montant total du prêt	2 406 000€			
Montant de la garantie AME	1 203 000€			

TRAVAUX

- 32) Avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes pour les travaux d'aménagement du carrefour des Bénédictines et des voies adjacentes sur la commune de Montargis

Délibération n° 17- 278

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes pour les travaux d'aménagement du carrefour des Bénédictines et des voies adjacentes sur la commune de Montargis. Le coût de l'opération a évolué suite à l'ajustement de la masse des travaux. Le montant de l'avenant en plus-value s'élève donc à 43 815,20 € HT pour la rue Paul Doumer.

- 33) Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de groupement de commandes pour les travaux d'aménagement de la place du bourg sur la commune de Chevillon-sur-Huillard

Délibération n° 17- 279

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, autorise Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes pour les travaux d'aménagement de la place du bourg sur la commune de Chevillon-sur-Huillard. L'estimation totale des travaux est de 150 416,50 € HT. L'AME versera à la commune un montant total de 10 602,50 € HT, représentant 7,05 % du montant global des travaux.

- 34) Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec le Pays Gâtinais pour la réalisation en 2018 d'un suivi renforcé de la qualité des eaux souterraines des captages de la Chise et de l'Aulnoy

Délibération n° 17- 280

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre le Syndicat Mixte du Pays Gâtinais et l'AME pour le suivi renforcé des captages situés sur le territoire du Contrat Global Loing en Gâtinais (CGLG). Les captages de la qualité de la Chise et de la Mère Dieu à Amilly et de l'Aulnoy à Pannes, situés sur le territoire de l'AME et sur le territoire du CGLG, sont concernés par ce suivi qui sera réalisé par le Bureau d'étude Eurofins. Il consiste à 12 analyses de la qualité des eaux brutes réparties sur 12 mois. Les premiers prélèvements interviendront au mois de janvier 2018. Le marché notifié au bureau

d'étude Eurofins prévoit un coût global de l'opération pour les 7 captages de l'AME de 17 640 € HT subventionné à 80 % du montant TTC par l'Agence de l'eau Seine Normandie. Ainsi le reste à charge de l'AME s'élève à 4 233,60 € TTC.

- 35) Syndicat Mixte d'Alimentation En Eau Potable (SMAEP) de Château-Renard (commune de Conflans-sur-Loing) : rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Exercice 2016
Délibération n° 17- 281

Le Conseil, **PREND ACTE**, de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable de Château-Renard (commune de Conflans-sur-Loing) au titre de l'exercice 2016.

- 36) Syndicat Mixte d'Alimentation En Eau Potable (SMAEP) de Puy-la-Laude (communes de Cepoy, Corquilleroy et Paucourt) : rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Exercice 2016
Délibération n° 17- 282

Le Conseil, **PREND ACTE**, de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable de Puy-la-Laude (communes de Cepoy, Corquilleroy et Paucourt) au titre de l'exercice 2016.

La séance est levée à 19 heures 10.



Certifié affiché le 24 novembre 2017
Le Président



Le Président,
Jean-Pierre DOOR